

219C1682
FR0004076891-FS0836

24 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE FLO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 septembre 2019, la société Swiss Life Gestion Privée¹ (7 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 septembre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE FLO et détenir, pour le compte desdits fonds, 41 833 472 actions GROUPE FLO représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et 5,27% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE FLO sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Swiss Life Banque Privée, elle-même contrôlée à 60% par la compagnie d'assurance Swiss Life et à 40% par le groupe Vieil. La société Swiss Life Gestion Privée déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 765 157 113 actions représentant 793 554 770 droits de vote.